



## Oxfam

"PROGRAMME DE COOPÉRATION BINATIONALE ENTRE HAÏTI ET LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - COMPOSANTE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE INFORMEL".

**Termes de référence pour l'accompagnement à la mise en œuvre de production et de certification de café 100% biologique dans la zone frontalière Belladère- Commendor, plus précisément dans la commune de Baptiste avec UCOCAB.**

Durée du contrat : 2 mois et demi

### 1. Résumé du projet

<b>Titre du projet :</b>	"Programme de coopération binationale Haïti-République dominicaine - volet développement du commerce informel" Numéro de CRIS : EDF/2017/040-148
<b>Origine des fonds :</b>	Union européenne, DIGECOOM, BON-FED, OXFAM, Lavazza
<b>Date de début :</b>	1er janvier 2019
<b>Date de fin :</b>	31 décembre-2021
<b>Les secteurs d'intervention :</b>	Économie informelle et développement économique
<b>Zone d'intervention :</b>	Ouanaminthe - Dajabón et Belladère-Elías Piña

### 2. Introduction

Cette consultation est réalisée dans le cadre du Programme de Coopération Binationale Haïti-République Dominicaine - Volet Développement du Commerce Informel, avec l'appui financier de l'Union Européenne, Lavazza et Oxfam Québec avec le projet Kafe Makaya et mise en œuvre en coordination avec le Bureau de l'Ordonnateur National du FED (BONFED) et la Direction Générale de la Coopération Multilatérale (DIGECOOM).

Oxfam est une organisation mondiale de développement qui mobilise le pouvoir des gens contre la pauvreté. Oxfam cherche à avoir un impact positif et durable sur l'éradication de la pauvreté, de l'inégalité et de l'injustice dans le monde. Nous pensons que cet objectif ne peut être atteint que grâce aux efforts collectifs de nombreux acteurs. Nous pensons qu'en favorisant les conditions et les changements structurels nécessaires pour parvenir à un changement et à un développement efficace, durable et centré sur les personnes. En tant que partie intégrante de ce mouvement, Oxfam travaille en République Dominicaine par le biais d'alliances avec des organisations de la société civile, des mouvements citoyens, des forums et des associations qui représentent la communauté existante dans le pays.

En Haïti, mise à part les luttes dans les lignes en-dessus que mènent OXFAM, Oxfam met en œuvre des projets de soutien au secteur du café depuis 2009. Le travail d'évaluation des besoins a été réalisé en collaboration avec la PNPCH Plate-Forme Nationale des Producteurs

de Café d'Haïti et l'Institut National Haïtien du Café (INCAH), organisations qui, en collaboration avec OXFAM, ont développé le Plan de relance Filière Café d'Haïti, une stratégie sur 10 ans qui identifie les principales lignes d'action à développer pour assurer la reprise et le renforcement de la chaîne de production du café haïtien.

**Donateurs de la subvention :**

- ⇒ Union Européenne
- ⇒ Lavazza
- ⇒ Affaires mondiales Canada (AMC) dans le cadre du projet Kafe Makaya

### **3. Contexte et justification**

Le Programme de coopération binationale Haïti-République Dominicaine - Composante développement du commerce informel, vise à renforcer la coopération économique et commerciale entre Haïti et la République Dominicaine de manière durable en appuyant les initiatives visant à réduire les déséquilibres à long terme et à lutter contre la pauvreté. Les interventions de cette action auront lieu dans les deux capitales, Port-au-Prince et Saint-Domingue et dans les zones frontalières de Ouanaminthe - Dajabón et Belladère - Comendador et seront gérées par la réalisation des objectifs et résultats suivants

- Objectif spécifique 1 : promouvoir un commerce binational plus équilibré et plus formel par une meilleure organisation des marchés transfrontaliers.
  - Résultat 1.1 : Formalisation, réglementation et équilibre des marchés binationaux de Ouanaminthe-Dajabón et de Belladère-Comendador, en tenant compte des réalités économiques locales.
  - Résultat 1.2. Les marchés transfrontaliers de Ouanaminthe-Dajabón et Belladère-Comendador ont amélioré leurs procédures de fonctionnement avec des règles claires et transparentes qui facilitent un commerce équitable, dynamique et durable au profit des populations locales.
- Objectif spécifique 2 : Accroître la compétitivité des entreprises de la filière miel en soutenant l'amélioration de la production et de la qualité
  - Résultat 2.1 : La compétitivité des entreprises haïtiennes et dominicaines qui commercialisent leurs produits sur les marchés binationaux est améliorée.
  - Produit 2.2 : Création et/ou renforcement de la chaîne de valeur binationale du miel.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre des résultat 2.1, notamment en ce qui concerne le développement de l'activité : Accompagnement à une production de café 100% biologique et la certification. Le but du plan de travail sera le renforcement des capacités commerciales et productives de UCOCAB pour améliorer leur compétitivité sur le marché national et international surtout dans la filière café.

#### **3.1- Justification du choix du Bénéficiaire**

**UNION DES COOPÉRATIVES DE CAFÉ DE BAPTISTE (UCOCAB)**, est un organisme local, situé dans le plateau Central plus précisément dans la commune de Baptiste le long de la frontière dominicaine, possédant 8 coopératives de base regroupant 1350 petits

producteurs dont 31% de femmes. UCOCAB a pour but d'améliorer le niveau de vie de ses membres par la production d'un café de qualité commercialisé à des conditions équitables favorisant leur autonomisation de façon durable. UCOCAB est un partenaire d'Oxfam depuis plusieurs années avec qui elle a déjà bénéficié de certaines activités comme le plan de ferme.

UCOCAB, depuis plus d'une décennie produit et exporte du café conventionnel connu sous la marque commerciale « HAITIAN BLUE ». Force est de constater qu'il existe sur le marché international une demande accrue pour le café 100% biologique qui lui a même fait perdre des clients potentiels, UCOCAB, pour répondre à cette demande, décide à tout prix de produire et de commercialiser du café 100% biologique. Pour vendre du café bio sur le marché international, il n'en demeure pas moins vrai que la certification biologique est une exigence faite par les acheteurs biologiques. En effet, OXFAM INTERMON, dans le cadre de son partenariat avec UCOCAB veut accompagner ladite coopérative dans sa démarche en vue de l'obtention de la certification pour le café biologique qu'elle veut produire.

#### **4. Les principes de travail d'Oxfam et l'alignement sur les normes d'apprentissage et de responsabilité**

Nos principes et valeurs, basés sur notre approche basée sur les droits, se reflètent dans toutes les directives, politiques et accords de travail formels et informels qui régissent notre travail en tant que confédération et avec nos organisations partenaires et bénéficiaires.

- **Principes humanitaires**

Dans tous nos travaux, nous aspirons à respecter les principes humanitaires d'humanité (répondre aux besoins), d'indépendance et d'impartialité. Nous défendons et respectons ces principes lorsque nous apportons une aide à la population civile. Oxfam est signataire du Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des normes de Sphère pour les interventions humanitaires et doit en rendre compte.

- **La justice de genre pour vaincre la pauvreté**

A Oxfam, nous comprenons la justice de genre comme une égalité et une équité totales entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie. Par conséquent, les femmes, comme les hommes, peuvent définir et contribuer à la conception des politiques, des structures et des décisions qui affectent leur vie et la société dans son ensemble. L'amélioration de la législation et des politiques est nécessaire, mais pas suffisante. Si nous

voulons mettre fin à la pauvreté et combattre l'inégalité, nous devons également transformer les rapports de genre et de pouvoir ainsi que les structures sociales, les normes et les valeurs qui les déterminent. Nous croyons que l'un des facteurs les plus importants pour améliorer durablement les droits des femmes est que les femmes prennent le contrôle et entreprennent des actions collectives, car elles sont une force puissante pour mettre fin à la pauvreté pour tous.

- **Les droits des femmes au cœur de notre travail**

Que nous réagissions à une situation d'urgence, que nous travaillions à des projets à long terme avec les collectivités ou que nous faisons campagne pour un changement durable, nous luttons contre les inégalités et la discrimination bien ancrées qui maintiennent les femmes dans la pauvreté. Nous travaillons en étroite collaboration avec les organisations de défense des droits des femmes pour lutter efficacement contre les inégalités entre les sexes.

- **Faciliter l'accès aux ressources**

Nous soutenons les femmes dans leur lutte pour l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à des salaires justes et équitables qui leur permettront d'échapper à la pauvreté grâce à leur travail.

- **Élevez la voix**

Nous soutenons les femmes dans leur lutte pour accéder aux processus décisionnels à tous les niveaux et nous encourageons leur leadership et leur participation.

- **Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles**

Nous travaillons avec des organisations partenaires dans plus de 40 pays pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles en modifiant les lois et en remettant en question les pratiques culturelles acceptées qui font des femmes des citoyennes de seconde zone.

- **Réaliser l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence**

Dans tout le travail que nous faisons dans le domaine humanitaire, nous adaptons nos activités pour répondre aux différents besoins des hommes et des femmes, afin de promouvoir l'égalité.

- **Travailler avec des organisations partenaires**

Pour Oxfam, le travail en partenariat est la pierre angulaire de notre perception du monde et de la manière de conduire le changement. Nous aspirons à avoir un impact positif, significatif et durable dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice dans le monde, et nous pensons que nous ne pouvons y parvenir que par un effort collectif qui rassemble divers acteurs. En général, nous travaillons avec des organisations sociales et non gouvernementales, ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux nationaux et internationaux pour réaliser des programmes visant à répondre aux besoins et aux aspirations des bénéficiaires. Nous sommes convaincus que grâce à nos principes de partenariat, à nos normes de fonctionnement des programmes et à notre politique d'évaluation des programmes, les différents types de relations avec les différentes organisations partenaires auxquels nous aspirons et le changement positif que nous espérons obtenir seront évidents et responsables. Tout notre travail, qu'il s'agisse de développement à long terme, d'intervention humanitaire, de prévention des catastrophes, de campagnes ou de plaidoyer, est basé sur ces principes.

- **Responsabilité et apprentissage**

Nous disposons de systèmes de contrôle interne et de personnel qualifié pour nous assurer que nous utilisons nos fonds efficacement. Nous aspirons à être une organisation apprenante, avec des évaluations en temps réel, des examens de programmes, des rapports de responsabilité publique et des politiques en matière de plaintes et de griefs. Par ces mécanismes, nous cherchons à rendre des comptes à ceux avec qui nous collaborons, à nos organisations partenaires, aux bénéficiaires de nos projets et programmes et au grand public. Nous nous réjouissons de toute occasion de discuter de notre travail et de la façon dont nous pouvons l'améliorer. Oxfam est l'une des quelque 70 ONG internationales qui participent à un effort mondial visant à évaluer leurs performances sur la base des points de vue des organisations locales avec lesquelles elles travaillent et auxquelles elles fournissent un financement.

## **5.Objectifs de la consultation**

OXFAM INTERMON désire recruter à tout prix une firme de services expérimentée pouvant fournir :

1. Un appui technique en matière de formation sur la production de café 100% biologique d'une part ;
2. Une mise en place d'un programme de certification de café 100% biologique, d'autre part.

Ainsi, pour atteindre cet objectif, les deux principales activités susmentionnées devront être réalisées avant l'audit externe qui devra être conduit par un organisme de certification international au cours de l'année 2021 pour la dernière phase de la certification.

La firme doit accompagner UCOCAB depuis le recrutement de l'organisme international jusqu'à l'obtention du certificat.

### **5.1- LA FORMATION DES PRODUCTEURS SUR LA PRODUCTION DE CAFÉ BIOLOGIQUE**

Pour cette activité, la firme qui sera recrutée aura à former 50 producteurs sur la production de café biologique sur une période de 15 jours. La formation devra être à la fois théorique et pratique.

### **5. 2- LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE CERTIFICATION BIOLOGIQUE**

En ce qui concerne la mise en place du programme de certification biologique, la firme qui sera recrutée aura à élaborer un manuel du Système Interne de Contrôle (SCI) incluant l'ensemble des activités suivantes :

1. La sensibilisation et la mobilisation des producteurs de café biologique impliqués dans le programme de certification biologique ;
2. L'établissement de la liste des producteurs de café biologique ;
3. La préparation du contrat que chaque producteur de café bio doit signer avec UCOCAB ;
4. L'élaboration du module de formation sur les règlements internes biologiques ;

5. La formation des producteurs de café biologique sur les règlements internes biologiques ;
6. L'élaboration du rapport de formation des producteurs bio ;
7. Le contrôle interne des parcelles de café biologique des producteurs impliqués dans le programme de certification biologique ;
8. L'élaboration du manuel de contrôle de qualité ;
9. L'élaboration du manuel de Système de Contrôle Interne ;
10. La formation du module de formation respectivement sur le Contrôle de qualité et le Système de Contrôle Interne.
11. La formation des responsables de UCOCAB respectivement sur le Contrôle de qualité et le Système de Contrôle Interne.
12. L'organisation du Système de Contrôle Interne (SCI) ;
13. L'élaboration et l'application de la procédure de nettoyage ainsi que l'enregistrement des nettoyages réalisés ;
14. L'élaboration du schéma permettant de localiser l'ensemble des sites du projet et la localisation des parcelles ;
15. L'élaboration du document décrivant l'historicité des parcelles ainsi que les étapes des pratiques culturales et leur fréquence ;
16. La traçabilité du café de la parcelle jusqu'à l'exportation ;
17. L'élaboration et la demande de l'attestation d'utilisation tierce autorisant l'audit externe qui sera délivré par le MARNDR ;
18. L'élaboration des affichages dans les différents points de contrôle au niveau de UCOCAB ;
19. La mobilisation de tous les producteurs de café biologique pour l'audit externe ;
20. L'accompagnement de l'Auditeur pendant l'audit externe ;
21. Le suivi après la réalisation de l'audit externe.

## **6. Activités**

Toutes les activités devraient tenir compte des inégalités entre les sexes et des vulnérabilités spécifiques qui touchent particulièrement les femmes, en proposant des stratégies appropriées pour les éliminer.

De nombreuses activités impliqueront des déplacements physiques, compte tenu de la situation actuelle en ce qui concerne COVID-19, il est invité à inclure des modalités de télétravail et des réunions par des moyens virtuels lorsque l'activité le permet. En ce sens, le consultant ou l'équipe de consultants doit inclure ces considérations dans la proposition à soumettre.

Les activités à réaliser par le consultant ou l'équipe de consultants pour atteindre les objectifs de cette consultation sont celles indiquées ci-dessous, sans préjudice de celles qui, selon l'avancement des travaux, sont nécessaires pour atteindre les objectifs indiqués ci-dessus :

<b>Activité</b>	<b>Durée</b>	<b>Période</b>
Elaboration un plan de travail incluant l'objectif, méthodologie, calendrier des activités, les personnes responsables, les matériels à utiliser et le besoin en logistique.	3 jours	
Elaboration des modules de formations sur la production de café 100% biologique.	1 semaine	
Présentation du plan de travail, des modules de formation et processus de certification aux responsables d'Oxfam et d'UCOCAB	2 jours	
Réalisation de la formation des producteurs café 100% biologique	2 semaines	
Réalisation des processus pour la certification de café 100% biologique	1 mois et demi	



## 7. Résultats escomptés

Les extrants qui devront être livrés dans la consultation à Oxfam :

1	Plan de travail
2	Les modules de formation développés tant pour les producteurs de café bio que pour le personnel d'UCOCAB
3	La liste des producteurs de café bio formés sur la production de café biologique
4	La liste des producteurs de café biologique sensibilisés et mobilisés sur le programme de certification biologique
5	La liste des producteurs formés sur les règlements internes biologiques
6	Les contrats d'engagement signés par les producteurs de café bio avec UCOBAB
7	Les fiches de contrôle interne des parcelles de café biologique
8	Le Système de Contrôle Interne mis en place
9	Le Manuel du Système de Contrôle Interne
10	Le Manuel de contrôle de qualité de l'entreprise
11	Le rapport intermédiaire des différentes séances de formation
12	La cartographie des parcelles de café d'UCOCAB
13	Le document décrivant l'historicité des parcelles de café ainsi que les étapes de pratiques culturales et leur fréquence
14	La procédure de nettoyage et les cahiers d'enregistrement de nettoyage
15	L'attestation du document intitulé « l'utilisation tierce » autorisant l'audit externe délivré par le MARNDR
16	Rapport final

## 8. Durée des travaux

Les travaux seront effectués dans un délai maximum de deux (2) mois et demi à compter de la signature du contrat.

## 9. Profil du consultant ou de l'équipe de consultants

Pour l'exécution de ce conseil, un/e consultant/e ou une équipe multidisciplinaire ayant le profil suivant est recherché:

- Professionnel(s) en agronomie ;
- Professionnel (s) en gestion d'entreprises ;
- Expérience dans l'accompagnement des entreprises exportatrices café ou autres en matière de fourniture de support technique en vue de l'obtention de la certification biologique ;
- Expérience dans élaboration, suivi et l'évaluation de projets de base ;
- Expérience dans l'élaboration de plans de formation et/ou éducation ;
- Expérience antérieure avec le renforcement des chaînes de valeur ;

- Expérience de travail et engagement à promouvoir les droits des femmes et des jeunes;
- Bonne maîtrise du créole haïtien, maîtrise du français;
- L'expérience dans la zone frontalière (République Dominicaine et Haïti), spécifiquement aux marchés frontaliers, sera valorisée, ainsi que l'accompagnement de populations diverses;
- Responsabilité et discrétion;
- Capacité analytique dans la conception et l'évaluation des politiques de l'administration publique ;
- Expérience avérée dans la collecte d'informations qualitatives et quantitatives ; (Ajouter des liens vers les travaux réalisés)

#### Qualités souhaitées

- Expérience dans la rédaction de rapports en français, en espagnol (un atout);
- Capacité à travailler en équipe;
- Bonnes relations humaines;
- Flexibilité et disponibilité des horaires.

### 10. Processus de soumission des propositions

Les personnes/équipes intéressées par cet appel doivent soumettre les documents suivants :

- a) Curriculum vitae de chaque membre de l'équipe de consultants avec adresse et numéros de téléphone à jour, copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) de chaque membre de l'équipe de consultants et liste d'au moins deux références.
- b) Une proposition méthodologique et économique détaillée en langue Française et en dollars US (incluant les taxes).
- c) Document ou attestation fiscale à jour (si vous êtes étranger, vous devez déposer l'attestation homologue dans votre pays d'imposition).
- d) Exemples de travaux similaires.

Les propositions seront reçues sous forme numérique par courrier électronique, avec la référence: "**Production et certification café 100% biologique avec UCOCAB dans la zone frontalière Belladère-Commendador**" à l'adresse [gabriele.regio@oxfam.org](mailto:gabriele.regio@oxfam.org) et [juliana.palencia@Oxfam.org](mailto:juliana.palencia@Oxfam.org) en mettant en Copie [christama.fils-aime@oxfam.org](mailto:christama.fils-aime@oxfam.org) . La date limite pour la réception des offres est le 21 Juin 2021.

Tous les consultants nationaux et internationaux résidant ou enregistré en Haïti ou République Dominicaine (avec la possibilité d'être présent à la zone frontalier) peuvent y participer.

## 11. Critères de sélection

Les propositions seront examinées par un comité de sélection composé de l'équipe de coordination du projet et du personnel spécialisé. L'évaluation des propositions sera effectuée de la manière suivante :

	Description	En pourcentage
1	Proposition méthodologique	20%
2	Formation du consultant ou de l'équipe de consultants	20%
3	Proposition économique (attestation de taxes payable au jour du paiement)	20%
4	Expérience de travail accompagnant d'entreprises exportatrices en certification	20%
5	Reconnaissance légale (Patente, immatriculation fiscale, enregistrement ministère de commerce...)	10%
6	Expérience de travail dans une zone frontalière (République dominicaine et Haïti)	10%

## 12. Passation de marches et mode de paiement

Le paiement du service sera effectué comme suit:

Paie ment		En pourcentage
1er paiement	A la signature du contrat	50%
2ème paiement	Dès la réception du rapport intermédiaire (une fois jugé satisfaisant par l'équipe de projet)	30%
3ème paiement	Dès la réception du rapport des processus de certification ainsi que tous les autres document pour l'audit externe (une fois jugé satisfaisant par l'équipe de projet)	20%

## 13. Montant total indicatif du conseil (y compris les taxes)

- 35,500.00 dollars US est le montant disponible pour cette activité (y compris frais, dépenses pour la formation production de café 100% biologique, programme de certification et autres dépenses logistiques à la charge d'Oxfam).

## 14. Clauses

- Validation de tous les matériaux par les équipes d'Oxfam avant de se rendre sur le site : tous les matériaux à utiliser sur le site doivent être validés par Oxfam AVANT leur utilisation. Dans le cas contraire, le contrat sera résilié. Engagement envers la qualité scientifique : Oxfam attend un travail de qualité qui répond aux critères traditionnels ou aux directives d'Oxfam, Union Européenne, DIGECOOM et BONFED. Le non-respect de ces normes entraînera la résiliation du contrat.
- Fraude : Les parties conviennent que si, dans l'offre ou l'exécution du contrat, l'une des parties commet une fraude, une fraude ou une tromperie en rapport avec ce qui a été obtenu ou convenu, cette action entraînera la résiliation du contrat sous la seule responsabilité de la partie qui induit, commet ou exécute l'action frauduleuse ou frauduleuse.
- Toute modification des termes du contrat doit être formalisée par un avenant au présent contrat signé par les deux (2) parties.
- Le prestataire s'engage à fournir à OXFAM les documents suivants :  
Les factures devront comporter :
  1. Numéro NIF (Numéro Immatriculation Fiscal)
  2. Le numéro de la demande de service d'Oxfam
  3. La date de la facture
  4. Papier avec entête du fournisseur
  5. Total de la facture
  6. Signature et cachet du prestataire
- Le prestataire déclare avoir connaissance du caractère humanitaire des activités d'OXFAM et accepte que les principes de neutralité et d'impartialité de l'organisation s'appliquent pleinement pendant la durée du Contrat. Le prestataire s'engage donc à fournir ses services libres de toute référence religieuse ou/et politique.
- **Propriété intellectuelle :**
  1. Vous gardez que vous êtes propriétaire, ou que vous serez propriétaire, de tous les matériels produits au titre de la présente Convention, qu'ils sont originaux, qu'ils ne seront pas diffamatoires, qu'ils ne violeront pas les droits de tiers ou seront illégaux de quelque manière que ce soit.
  2. Si vous faites appel aux services d'un tiers quelconque, vous devrez obtenir une cession des droits de propriété intellectuelle de la part du tiers concerné en relation avec tous les matériels produits au titre de la présente Convention sans aucun frais à la charge d'Oxfam, sauf si vous en avez convenu autrement avec Oxfam.
  3. Par les présentes, vous cédez à Oxfam tous les droits de propriété intellectuelle existants et futurs sur les matériels produits au titre de la présente Convention. Vous accomplirez, aux frais raisonnables d'Oxfam, tous les actes qui pourraient être nécessaires pour parfaire cette cession.
  4. Ni vous, ni Oxfam n'acquerront un droit ou titre quelconque sur les droits de propriété intellectuelle préexistants de l'autre partie.

▪ **Discrimination au travail :**

Vous traiterez tous les employés, représentants et contractants d'Oxfam avec respect sans égard à leur âge, sexe, statut familial, sexualité, religion, croyance religieuse, couleur, ethnie ou origine nationale ou tout handicap qu'ils pourraient avoir et vous ne commettez aucun acte d'intimidation, de harcèlement ou autre discrimination illégale à l'encontre de toute personne dans le cadre de la fourniture des Services.

▪ **Médias et usage du nom d'Oxfam**

Vous n'êtes pas autorisé d'utiliser le nom et/ou le logo d'Oxfam à des fins qui vont au-delà de l'exécution de vos obligations au titre de la présente Convention sans avoir obtenu le consentement préalable et écrit d'Oxfam. Cela comprend tout communiqué de presse, annonce publique ou tout acte proactif avec les médias.

▪ **Conditions spécifiques**

Le prestataire déclare avoir connaissance du caractère humanitaire des activités d'OXFAM et accepte que les principes de neutralité et d'impartialité de l'organisation s'appliquent pleinement pendant la durée du Contrat. Le prestataire s'engage donc à fournir ses services libres de toute référence religieuse ou/et politique.

▪ **Informations confidentielles**

Toute information liée aux activités, affaires, produits, secrets commerciaux, savoir-faire, personnel, clients et prestataires/fournisseurs d'OXFAM, qui pourrait être raisonnablement considérée comme confidentielle est ci-après appelée « Information confidentielle ». Vous ne devez ni directement, ni indirectement dévoiler une information confidentielle que vous aurez obtenue et vous ne devez pas également utiliser toute information confidentielle qui vous sera dévoilée pour les objectifs de ce contrat exclusivement.

▪ **Variations**

Aucune variation apportée à ce contrat ne sera valable, sauf sous forme écrite et signée par les deux parties. Celle-ci sera appréciée par Oxfam au vu d'éventuelle augmentation générale sur le marché. Au cas échéant, le Contrat prendra fin.

▪ **Résiliation**

**Clauses de résiliations, interruptions contractuelles**

- Le contrat à être élaboré dans le cadre de cette prestation peut être résilié à tout moment, à charge pour la partie qui en prend l'initiative d'en informer l'autre, par lettre recommandée au moins un (1) mois à l'avance.
- Toutefois, si OXFAM se trouve dans l'obligation de suspendre totalement ou partiellement ses activités pour une raison impérative et qui lui est extérieure ou involontaire, le contrat prendra fin sans préavis ni indemnité au jour de la suspension.
- **Du fait du fournisseur**  
Les raisons personnelles sont admissibles comme motif de résiliation/interruption du contrat mais doivent être portées à la connaissance d'OXFAM par écrit.
- **Du fait d'Oxfam**  
Oxfam peut résilier/interrupted ce contrat dans les circonstances suivantes :

Manquement caractérisé au respect des conditions contractuelles, c'est à dire né du fait d'une négligence ou d'actes intentionnels ayant pour effet de porter ou d'avoir porté un préjudice certain à OXFAM. Les conditions contractuelles font référence aux provisions de ce document.

#### ▪ **Accord et règles d'éthique**

Sous le régime de ce contrat de provision du service mécanique auto, le prestataire sera traité comme un travailleur indépendant, et par conséquent il est responsable du paiement de tout impôt sur le revenu, de toute contribution aux régimes d'assurance/sécurité sociale ou de tout autre paiement à verser à l'Etat.

La Politique Ethique et environnementale d'Oxfam telle que notifiée, peut imposer des spécifications supplémentaires quant à la conduite du prestataire et à tout produit vendu ou service rendu. Ces spécifications s'appliquent également à toute autre partie ou sous-traitant utilisé par le fournisseur. Le respect de ces spécifications fera l'objet d'une discussion entre Oxfam et le prestataire avant l'entrée en vigueur du présent contrat.

Toute réticence à travailler dans le respect de ces spécifications ou toute infraction importante qui ne serait pas traitée de la manière adéquate pourrait affecter ce contrat et tout contrat subséquent.

La volonté de respecter la politique éthique et environnementale d'Oxfam n'implique pas que l'organisation avalise l'éthique de travail du prestataire. Aucune réclamation en ce sens ne devrait être faite.

#### ▪ **Juridiction**

La loi et les réglementations en Haïti régissent le Contrat à être élaboré dans le cadre de cette prestation. Autant que possible, OXFAM privilégiera le règlement des différends à l'amiable avec ses Fournisseurs/prestataires. Lorsqu'un accord à l'amiable n'est pas possible, l'arbitrage sera réalisé par la juridiction compétente en Haïti.

Le Contrat à être élaboré constitue la totalité de l'accord passé entre le fournisseur et OXFAM, et il supprime tout accord ou tout Contrat précédent concernant le sujet mentionné ici. Ce Contrat ne pourra être modifié ou amendé sans accord écrit à cet effet et signé par les deux Parties. Aucune déclaration orale de quelque personne que ce soit, de quelque manière que ce soit, ne pourra modifier ou autrement affecter les termes et clauses de ce Contrat.

Le Contrat sera rédigé en Français, à Port-au-Prince en trois exemplaires originaux, deux exemplaires originaux destinés à OXFAM et un exemplaire original destiné au fournisseur

Le fournisseur devrait répondre aux exigences migratoires soit de la République dominicaine ou d'Haïti au moment d'implémenter les activités de terrain

Le taux de rétention fiscale pour un(e) haïtien(ne) est de 2% tel que précisé par la loi.

### **15. Questions ou doutes**

Si vous avez des doutes ou des questions, vous pouvez écrire à [gabriele.regio@oxfam.org](mailto:gabriele.regio@oxfam.org) et [Presline.Garcon@oxfam.org](mailto:Presline.Garcon@oxfam.org) avant le 18 juin 2021.

